

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 10 septembre 2014 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE14 1381**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 10 septembre 2014 en y retirant les articles 20.007, 30.001 et 40.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE14 1382**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 septembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE14 1383**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE14 1384**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 août 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE14 1385**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 août 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE14 1386**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 20 août 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.006

---

**CE14 1387**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 286 133,63 \$, taxes incluses, pour le projet de conversion du mazout et d'amélioration énergétique de 20 bâtiments, comprenant contingences et incidences, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de contrat de services éconergétiques par lequel Énergère Consultants inc., firme ayant obtenue le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, aux prix de son étude détaillée qui a été acceptée, soit pour une somme maximale de 1 269 133,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel de propositions public 5687, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3 - d'autoriser le directeur du Service de la gestion et planification Immobilière à signer ledit projet de contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1146040001

---

**CE14 1388**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente (30) mois avec une option de renouvellement de douze (12) mois, pour la fourniture, sur demande, de pièces de béton pour aqueduc et égout;
- 2 - d'accorder à St-Germain Égouts et Aqueducs inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13623 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1145318002

---

**CE14 1389**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour l'entretien et la réparation des habits de combat incendie des employés pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal;
- 2 - d'accorder à Isotech Instrumentation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13499;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1143838007

---

**CE14 1390**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la location sur demande de génératrices 50 kW-2 MW, 0,600-2,4 kV, sous abris insonorisés et équipements connexes, incluant le transport, la mise en service, l'entretien et les accessoires requis pour leur installation;
- 2 - d'accorder à Hewitt Equipement Limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13343;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1144087003

---

**CE14 1391**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Techno Feu inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de 171 caméras de recul sans fil pour utilisation sur les véhicules lourds d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 142 540,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13562 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1143838001

---

**CE14 1392**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 485 654,40 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux de rénovation de l'ascenseur du Centre Sainte-Cunégonde situé au 525 rue Dominion, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 465 418,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5724;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1140652004

---

**CE14 1393**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à MPECO Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de fourniture et d'installation d'un convoyeur à vis et d'un élévateur à godets à l'unité de stabilisation du secteur des boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 358 898,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1870-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1143334022

---

**CE14 1394**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 600 000 \$, taxes incluses, pour la construction d'un égout séparatif (sanitaire, pluvial) et la reconstruction de conduites d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et de travaux d'aménagement paysager et d'éclairage, là où requis, dans la rue Basin, d'un point à l'ouest de la rue des Seigneurs à la rue Richmond et dans la rue Richmond, du parc du Canal Lachine à la rue William, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Les Entreprises Michaudville inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 158 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 227702;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1144822043

---

**CE14 1395**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 271 963,14 \$, contingences et taxes incluses, pour les travaux de réfection de la toiture du 2580 Saint-Joseph (3665), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Couverture Montréal Nord Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 135 681,37 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5729;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1140444002

---

**CE14 1396**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Chamard et Associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour évaluer des quantités de matières résiduelles provenant des industries, commerces et institutions (ICI) collectées par les services municipaux et d'habitations de neuf logements et plus collectées par l'entreprise privée sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 215 227,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13719 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1130704001

---

**CE14 1397**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Pure Technologies Ltd, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la détection de fuites de conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 708 365,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13398;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1140298001

---

**CE14 1398**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'accorder un contrat d'une durée de 18 mois par lequel CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le support et l'inspection des travaux pour la mise aux normes de feux de circulation pour une somme maximale de 1 006 031,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13709.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1145897012

---

**CE14 1399**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure quatre ententes-cadres de services professionnels afin de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et expertises sur différents projets de construction, réhabilitation ou réfection des services corporatifs et des arrondissements;
- 2 - d'accorder aux quatre firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13535 ;

<b>Firme</b>	<b>Somme maximale</b>	<b>Contrat</b>
Solmatech inc.	3 234 361,73 \$	1
Labo S.M. inc.	3 120 881,40 \$	2
LVM, une division d'EnGlobe Corp.	2 372 118,21 \$	3
Inspec-Sol inc.	1 706 826,87 \$	4

- 3- d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1143855003

---

**CE14 1400**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 70 358 \$ en 2014, 208 042 \$ en 2015, 118 000 \$ en 2016 et 20 266 \$ en 2017 à Table de développement social de LaSalle pour réaliser le projet « Café urbain communautaire — L'Espace Rendez-vous Airlie-Bayne », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de LaSalle, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1145917006

---

**CE14 1401**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ aux organismes suivants, soit 125 000 \$ à Mission Old Brewery, pour le projet « Lutte à l'itinérance et soutien à la réinsertion », 125 000 \$ à Maison du père, pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes » et 125 000 \$ à Mission Bon Accueil, pour le projet « Soutien à la lutte contre l'exclusion sociale et à la prévention de l'itinérance », pour l'année 2014;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 375 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration de l'agglomération vers le budget régulier du Service de la diversité sociale et des sports pour réaliser ces projets;
- 3 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1143381009

---

**CE14 1402**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 21 981 \$ pour 2014 à Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins pour l'adoption solidaire et symbolique d'un béluga dans le cadre d'initiatives visant à assurer la santé du Saint-Laurent et de ses habitants ;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1140273003

---

**CE14 1403**

Il est

RÉSOLU :

de nommer, pour une durée maximale de trois ans, Mme Rachel Léger, chef du Biodôme, et M. François Béchard, conseiller en ressources humaines, à titre de membres du conseil d'administration de la Société de gestion Marie-Victorin.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1146606001

---

**CE14 1404**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal la réponse du comité exécutif portant sur le rapport de la Commission sur les finances et l'administration relativement à la possibilité d'offrir des nouveaux modes de paiement des taxes municipales.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1143430012

---

**CE14 1405**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur(e) récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal dans le cadre de la 10<sup>e</sup> édition ».

Adopté à l'unanimité.

30.004 1146715002

---

**CE14 1406**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer Mme Dominique Ollivier à titre de présidente de l'Office de consultation publique de Montréal, à compter de la date de résolution du conseil municipal, et ce, pour un mandat de quatre ans;
- 2- de fixer le salaire à 125 000 \$ dans la fourchette salariale FM10 de la structure salariale des cadres (104 300 \$ - 130 370 \$ - 156 440 \$), ce qui correspond à un positionnement salarial à 96 % de la médiane;
- 3- d'ajuster le salaire annuellement, et verser un montant forfaitaire au mérite, si applicable, en vertu du paragraphe c) de la rubrique "Application" et des modalités spécifiées aux articles 6.2 et 6.3 de la Politique de rémunération des cadres (DG130395004) tel que modifiée de temps à autre. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, cette rémunération sera calculée au prorata de la durée d'occupation dans le poste en 2014;
- 4- de définir les principales conditions de travail sur la base des articles suivants des Conditions et avantages des cadres (CE14 0813) tel que modifiées de temps à autre : probation (art. 3), horaire de travail (art. 4), congés (art. 5), congés mobiles par défaut de la rémunération annuelle flexible (art. 5.3), quantum de vacances des cadres de direction (art. 5.4), congés de maladie (art. 5.6), congés pour affaires judiciaires (art. 5.7), congé pour affaires publiques (art. 5.8), congés parentaux (art. 5.10), banque globale de temps (art. 6), frais de déplacement et de représentation (art. 10) et frais de corporation professionnelle (art. 11);

- 5- d'exclure toute indemnité de séparation ou de départ; aucun montant additionnel aux conditions prévues ne sera accordé au départ;
- 6- de déterminer les autres conditions de travail, le cas échéant, avec l'approbation du conseil municipal en conformité avec la *Charte de la Ville*.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1146736006

---

#### **CE14 1407**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de confier au maire les responsabilités relatives à la sécurité des élus, du personnel et des visiteurs de l'hôtel de ville;
- 2- de remplacer le paragraphe 8 du deuxième alinéa de la résolution CM02 0246 par le suivant :  
« 8. la responsabilité de l'hôtel de ville, quant à son caractère patrimonial et architectural et l'usage de ses locaux par les élus »;

Adopté à l'unanimité.

30.006 1140132002

---

#### **CE14 1408**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une prolongation de délai, jusqu'au 31 décembre 2014, pour l'adoption du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) ;
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et adoption de projet le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne communauté urbaine de Montréal (89 modifié) »;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 3 - d'adopter le document d'accompagnement intitulé « Tableau indicatif de la nature des modifications - Plans et règlements d'urbanisme »;
- 4 - de mandater la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires;
- 5 - de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement ;

6 - de demander l'avis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sur le projet de règlement, conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Adopté à l'unanimité.

40.001 1140219001

---

**CE14 1409**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) » aux fins de modifier les règles relatives à l'inscription à la période de questions du public, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1143599003

---

**CE14 1410**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1143599004

---

**CE14 1411**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement établissant un programme municipal de subvention pour la réalisation de projets destinés aux familles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 3- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

- 4- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 5- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 6- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1140196008

---

#### **CE14 1412**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport semestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 juillet 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1141353006

---

#### **CE14 1413**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143838007 - Conclure avec Isotech Instrumentation inc. une entente-cadre de 5 ans pour l'entretien et la réparation des habits de combat incendie des employés pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-13499 (3 soumissionnaires) - Montant de 2 041 816,78 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1143624036

---

**CE14 1414**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE1440870031 - Conclure avec Hewitt Equipement Limitée une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la location sur demande de génératrices, 50 kW-2 MW, 600 V-2400 V, sous abris insonorisés et équipements connexes, incluant le transport, la mise en service, l'entretien et les accessoires requis pour leur installation - Appel d'offres public 14-13343 (2 soumissionnaires) - Montant estimé de 3 021 226,61 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1143624038

---

**CE14 1415**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822043 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction d'un égout séparatif (sanitaire, pluvial) et la reconstruction de conduites d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et de travaux d'aménagement paysager et d'éclairage, là où requis, dans la rue Basin, d'un point à l'ouest de la rue des Seigneurs à la rue Richmond et dans la rue Richmond, du parc du Canal Lachine à la rue William, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest - Dépense totale de 4 600 000 \$ (contrat: 4 158 000 \$ + incidences: 442 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 227702 (1 soumissionnaire).

Adopté à l'unanimité.

60.004 1143624033

---

**CE14 1416**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140298001 - Accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies Ltd. pour la détection de fuites de conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 708 365,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13398 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver un projet de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1143624039

---

**CE14 1417**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145897012 - Octroyer un contrat de services professionnels à la firme CIMA+ s.e.n.c., d'une durée de 18 mois, pour le support et l'inspection des travaux pour la mise aux normes de feux de circulation pour le montant de 1 006 031,25 \$, taxes incluses - (Appel d'offres public 14-13709).

Adopté à l'unanimité.

60.006 1143624035

---

**CE14 1418**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143855003 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Solmatech inc. (3 234 361,73 \$), Labo S.M. inc. (3 120 881,40 \$), LVM, une division d'EnGlobe Corp. (2 372 118,21 \$) et Inspec-Sol inc. (1 706 826,87 \$) totalisant une somme maximale de 10 434 188,21\$, taxes incluses, pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements - Appel d'offres public 14-13535 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

60.007 1143624034

---

**Levée de la séance à 10 h 55**

70.001

---

Les résolutions CE14 1381 à CE14 1418 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville